



Demande de conseils pour savoir mes droits

Par **lolo**, le **15/09/2012 à 18:26**

Bonjour,

Merci par avance pour toute l'aide que vous allez m'apporter. Alors voila mon problème est que j'ai eu une place de travail pour cet été en tant que boulanger et tout ne c'est pas bien passé. Tout d'abord j'ai travaillé 15 jours pour lui et il m'a payé 200euros. Ces 15 jours ont été étalé sur 2 mois et correspondent à une periode de formation et de remise à niveaux horaire de 2 h a 11 h. La saison commence et je fais par semaine entre 65 et 80heures. Le 1er mois se passe et je n'ai eu aucun jour de repos et il m'a payé 1500 euros (750 euros déclaré et 750 euros en espèce). Au bout de 3 semaines après la paye je me décide de lui demander si c'était normal que je n'ai pas de jours de repos et si c'était normal que je n'avais eu aucune compensation pour ces jours de repos travaillés; et la il me dit que c'est 1200 euros avec jour de repos et 1500 sans jour de repos. Pour moi c'était clair que je me faisais exploiter et que je ne pouvais pas continuer. 2 jours après tout cela et après avoir discuté avec mon épouse je lui annonce que je ne continuerai pas et que je partirai sous 48 heures et qu'il me faudrait mes papiers et ma paye et il me dit que son comptable est en vacance (qui est son oncle) et qu'il pourra me payer que le 1er du mois suivant et pour les papiers pareil; je refuse et je le menace un peut de porter plainte et la il me donne ma paye sans problème pour les 20 jours que j'ai travaillé au mois d'août mais pas de chèque que du liquide et je lui dit que je passerai le 3 septembre pour les papiers. Aujourd'hui nous sommes le 15 et j'ai été le voir il n'était pas là il y avait sa mère à qui je demande mes papiers et qui me répond le comptable est en vacance mais il nous a envoyé votre fiche de paye mais il faut qu'il nous la renvoie. Je lui dit gentiment que je ne peux plus attendre et que si ce lundi j'ai pas mes papier je vais au prud'homme et je suis parti. Cette après midi il est venu chez moi pour me dire que le bordel à la boulangerie il n'en veut pas je lui ai répondu que je n'ai fait aucun bordel que j'ai juste demandé mes papiers à sa mère et que s'il y avait des clients qui ont entendu la conversation c'est pas mon problème et il me répond que pour le mois de juillet j'ai un contrat et ma fiche de paye et que pour le mois d'août je n'en ai pas alors qu'il m'avait certifié que je pouvais déclarer le salaire q'il m'a donné en espèce. Si je vais au prud'homme qu'est ce que

je risque? Son père me menace de par son job (gendarme).

Par **pat76**, le **19/09/2012** à **19:03**

Bonjour
Vous avez été raconter votre situation à l'inspection du travail?
Que le père du boulanger soit gendarme ne doit pas vous empêcher de faire respecter vos droits.
Vous allez à l'inspection du travail et ensuite, vous prenez contact avec un syndicat pour vous faire aider dans la procédure que vous allez engager contre votre employeur devant le Conseil des Prud'hommes.